Envoyé en préfecture le 20/03/2023
Reçu en préfecture le 20/03/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230317-DEC202325-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

17 MARS 2023

DEC202325

Objet : mise à disposition des installations de la salle Farinvilliers à l'Association Classe 93, représentée par [redacted]

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre d'un banquet des 50 ans, le samedi 29 avril 2023, à Varennes sur Allier, l'association Classe 93 a besoin de la salle Farinvilliers ;

DECIDE de mettre à disposition la salle de Farinvilliers à l'association classe 93 du samedi 29 avril, 8h30, au dimanche 30 avril 2023, 8h30 ;

DECIDE de signer la convention avec l'association classe 93 ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)